

*Mairie
de le Château
d'Oléron*



MISE EN CONCURRENCE
POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
-
EN VUE D'UNE OCCUPATION ECONOMIQUE

Cahier des charges

-

Production et commercialisation de champignons à la Citadelle

Référence : champignonnière

Préambule :

Dans le cadre du projet d'animation visant à la dynamisation du secteur de la Citadelle la ville de Le Château d'Oléron souhaite délivrer une autorisation d'occupation temporaire destinée à l'utilisation de l'une de ses casemates située dans l'ouvrage à cornes, celle-ci bénéficie d'une forte hygrométrie se prêtant à la production de champignons et à leur commercialisation.

Nom et adresse de la personne publique :

Commune de Le Château d'Oléron
4 boulevard Victor Hugo
17480 Le Château d'Oléron
Représentée par son Maire, Michel PARENT

Type de procédure :

Appel à concurrence pour l'établissement d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public.

Objet :

La Commune du Château d'Oléron lance un appel à candidature afin de délivrer une AOT ayant pour finalité pour le candidat retenu de produire et de commercialiser des champignons dans cette casemate située dans l'ouvrage à cornes de la Citadelle du Château d'Oléron. La casemate est tout en longueur et représente une surface approximative de 150m².

Lieu d'exécution :

Cf plan joint.

Date de début de l'AOT :

Octobre 2026

Durée :

La durée de l'autorisation est proposée pour 3 ans, à partir du 1er octobre 2026, renouvelable une fois par avenant pour la même période, sur accord exprès des 2 parties, 3 mois avant le terme de la convention.

Redevance :

L'occupation de cet espace est soumise à une redevance d'occupation de 900€/an hors charges (suivant le barème applicable aux artisans d'art). Ce tarif évoluera dès lors que le conseil municipal délibérera sur les tarifs des mises à disposition des cabanes d'artisan d'art.

L'occupant devra faire son affaire des charges courantes inhérentes à son activité notamment sa consommation d'électricité. Il assumera également tous les frais d'entretien liés à l'utilisation de cet espace. L'occupant devra fournir une attestation d'assurance couvrant tous les risques inhérents à son activité.

La commercialisation sous forme de vente directe de la production, susceptible de s'effectuer sur l'espace enherbé devant la casemate, est assujettie à l'accord préalable de la collectivité et à l'établissement d'un droit de terrasse (29€/m² en 2026), susceptible d'évolution si le conseil municipal modifie cette tarification.

Date limite de dépôt des candidatures :

Dimanche 6 septembre 2026 à minuit

Les plis devront nous parvenir par mail à l'adresse suivante : mairie@lechateaudoleron.fr avec comme objet « **AOT champignonnière** »

ou par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Commune de Le Château d'Oléron

4 boulevard Victor Hugo

17480 Le Château d'Oléron

Documents à fournir :

- Formulaire de candidature dûment rempli à envoyer à l'adresse suivante : mairie@lechateaudoleron.fr ou directement en Mairie. Le formulaire est à télécharger directement sur le site internet de la Mairie.
- Tout autre document permettant de décrire plus précisément le projet

Conditions d'attribution :

Les critères suivants permettront de départager les candidats, par ordre décroissant d'importance :

1. La qualité du projet d'exploitation, développement de l'activité (variétés, diversités de culture), circuit court, partenariats locaux, motivation et expériences du candidat : 70%
2. Développement de l'activité, animations proposées autour de cette culture, découverte de cette activité auprès du public : 30%

Les candidats ayant répondu au mieux aux critères énoncés précédemment pourront être reçus pour préciser les modalités de l'occupation du domaine. Cette audition pourra avoir lieu par téléphone, visioconférence ou en présentiel. La rencontre reste toutefois facultative. Une négociation pourra également être conduite auprès des 3 candidats les mieux notés à l'issue d'un 1^{er} tour. La collectivité se réserve le droit d'attribuer l'autorisation d'occupation au regard des seuls dossiers.

Le lauréat sera celui qui aura répondu au mieux aux critères énoncés ci-dessus, selon la pondération établie.

Les candidats doivent transmettre un dossier de candidature complet en prenant soin de fournir les renseignements suivants :

- Les renseignements indiquant l'activité projetée du candidat, sa motivation à candidater, et sa volonté à respecter le cahier des charges ;

- Ses compétences et son expérience (diplômes, statut, expériences) en fonction du projet proposé, une présentation de l'équipement dont il dispose et le cas échéant du matériel qu'il devra acquérir pour exercer son activité sur le site avec le coût inhérent
- Présentation de la manière dont il souhaite exercer son activité sur le site (diversité et complémentarité avec les activités avoisinantes)
- Calendrier des ouvertures prévisionnelles

Pour toute demande de renseignement merci de vous adresser à la Mairie :

mairie@lechateaudoleron.fr ou au 05 46 75 53 00

Annexe : plan joint



